



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République de Guinée

Document relatif à l'action pour le programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération II (PAMOC II)

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110(2) du règlement financier, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, et à la section 5.4.1 en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération (PAMOC II) Numéro CRIS: GN/FED/041-538 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République de Guinée L'action sera menée à l'endroit suivant: République de Guinée	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) Guinée – 11 ^e FED	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Appui à l'ordonnateur national (ON) et facilité technique de coopération	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 4 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 4 000 000 EUR	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalités de projet –Gestion directe – subventions de fonctionnement – octroi direct –Gestion directe - passation de marchés de services	
7. a) Code(s) CAD	15110– Politiques publiques et gestion administrative	
b) Principal canal de distribution	Non applicable	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Non applicable			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs ODD 1: éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 5 : égalités de sexe ODD 10: réduction des inégalités			

RESUME

Le programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération Union européenne (UE)-Guinée II (PAMOC II) en République de Guinée est le prolongement du PAMOC I en cours de mise en œuvre depuis 2015. Il a pour objectif de maximiser l'efficacité et l'efficacités de la coopération UE-Guinée pour augmenter son impact sur le développement économique et social inclusif et durable des populations guinéennes.

Ce programme intervient dans un contexte de mise en œuvre du plan national de développement économique et social (PNDES) suite au groupe consultatif organisé par le gouvernement guinéen en novembre 2017 à Paris.

Le programme renforcera les capacités de l'ordonnateur national (ON), de ses services et des autres acteurs guinéens dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des

programmes de coopération de l'UE, et il améliorera la qualité et la visibilité des interventions et leur intégration dans des approches sectorielles cohérentes coordonnées avec les autres partenaires.

Le PAMOC II repose sur deux principales composantes : le « volet appui institutionnel aux services de l'ordonnateur » qui concerne le fonctionnement et l'équipement de celui-ci et de la cellule de gestion du FED ainsi que la visibilité des actions financées par l'UE et le « volet Facilité de coopération technique (FCT) » permettant l'appui au dialogue politique, la réalisation d'études et la fourniture d'expertises court terme.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

La Guinée fait face à des défis très importants, aggravés par les effets socio-économiques dévastateurs engendrés par l'épidémie de fièvre hémorragique du virus Ebola qui a ravagé le pays de 2014 à 2016. En 2016, avec un produit intérieur brut (PIB) par tête estimé à 519,2 USD, la Guinée était classée 11^e pays le plus pauvre au monde.

Depuis juin 2017, l'économie guinéenne connaît progressivement un rebondissement après l'impact négatif de l'épidémie d'Ebola. Sa croissance économique s'est située autour de 6,7 % en 2017. Cette performance économique a été principalement soutenue par une activité dynamique dans trois secteurs: mine, construction et agriculture. L'inflation moyenne est restée modérée à 8,5 % en 2017.

Au regard de ses performances, la Guinée a bénéficié du Fonds monétaire international (FMI) d'un montant de près de 160 000 000 EUR en décembre 2017 au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Cet accord vise à améliorer la résilience macroéconomique de la Guinée à développer les investissements publics infrastructurels générateurs de croissance, tout en préservant la viabilité de la dette, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

Il est important de noter que la Guinée est l'un des pays les plus grands pourvoyeurs de migrants vers l'Europe. À ce titre, elle a pris des engagements vis-à-vis de l'Union européenne en vue de gérer conjointement les flux migratoires dans tous leurs aspects, notamment en renforçant la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'immigration illégale. En décembre 2016, la Guinée est devenue éligible au Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La politique publique de développement repose sur le plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) adopté par l'assemblée nationale en juin 2017, devenant par ce vote solennel une loi-plan définissant les actions prioritaires de développement économique et social du pays pour la période 2016-2020. Le PNDES est le cadre stratégique fédérateur de toutes les réformes politiques et programmes de développement, ainsi que le cadre de référence pour les interventions des partenaires techniques et financier.

Le PNDES se fixe comme objectif global de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable. Son cadre stratégique repose sur quatre piliers :

- i. *Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable.* Le PNDES vise à lever les facteurs de fragilité politique et sociale de Guinée, tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale.
- ii. *Transformation économique durable et inclusive.* Le PNDES vise à travers ce pilier à (i) promouvoir une agriculture durable et productive, garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) promouvoir une industrie durable, compétitive et créatrice d'emplois productifs ; (iii) accroître les infrastructures économiques et les investissements. La politique en matière d'infrastructures vise notamment à augmenter l'approvisionnement en énergie et à améliorer l'état des routes.
- iii. *Développement inclusif du capital humain.* Notamment (i) améliorer l'accès et l'offre des services de santé ainsi que la qualité des soins aux populations (ii) améliorer l'accès à l'éducation à tous les niveaux ; (iii) promouvoir l'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables. Le PNDES accorde une priorité stratégique à l'amélioration de l'accès à l'énergie, à l'eau potable, à l'assainissement et à un cadre de vie décent en milieu urbain.
- iv. *Gestion durable du capital naturel.* Le PNDES vise à (i) préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, côtiers et marins, (ii) améliorer le système de gestion des déchets en milieu urbain ; (iii) renforcer la résilience nationale face aux catastrophes et aux changements climatiques.

Le PNDES propose une réponse cohérente aux enjeux majeurs du développement national ainsi qu'aux défis au niveau mondial. Ses objectifs généraux de réduction de la pauvreté, de croissance durable et inclusive, de gouvernance démocratique et son alignement sur les agendas internationaux, notamment le programme de développement durable à l'horizon 2030, renforcent sa pertinence.

Il est accompagné par un programme d'investissement public (PIP 2017-2019) et un cadre budgétaire à moyen terme, en tant qu'outils d'opérationnalisation. Son exécution financière sera reflétée dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels et annuels qui devront être transmis à l'Assemblée nationale.

Le groupe consultatif organisé en novembre 2017 à Paris par le gouvernement a permis de recueillir plusieurs annonces de contributions de financement du PNDES de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et des investisseurs privés. Les montants enregistrés s'élèvent à plus de 20 milliards USD.

Toutefois, le principal défi réside dans la capacité du gouvernement à améliorer les capacités d'absorption des ressources internes et externes qui ne cesseront d'augmenter dans les années à venir.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Ce programme met en relation plusieurs structures étatiques. On dénombre en particulier:

- le ministère de l'économie et des finances: à travers l'ordonnateur national et l'ordonnateur national délégué, ce ministère jouera le rôle principal dans la mise en œuvre du programme, notamment au niveau de la prise des décisions stratégiques;
- la cellule de gestion du Fonds européen de développement (CGFED): c'est l'unité d'exécution de l'ordonnateur national. Conformément à son mandat, elle s'occupera de toutes les tâches opérationnelles comme dans le programme en cours;

- les autres ministères: ils participeront à travers leurs demandes de mobilisation de ressources sur la Facilité de Coopération Technique (TCF) pour des actions spécifiques qu'ils initieront dans le cadre de la coopération globale entre la Guinée et l'UE.
- le ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance et le ministère de la citoyenneté et de l'unité nationale pourront bénéficier d'appui et de renforcement de capacités et participer à la promotion de la dimension genre et de l'approche basée sur les droits dans la formulation et la mise en œuvre des projets/programmes de la coopération UE-Guinée;
- les autres programmes de coopération/les unités de gestion des programmes: en tant que bénéficiaires de la TCF et d'autres actions du PAMOC II, ces programmes contribueront également à la mise en œuvre de ce programme.
- le secteur privé et la société civile comme acteurs et partenaires dans le développement du pays. En effet, malgré le rôle important du secteur privé dans le développement économique du pays, il n'est pas suffisamment structuré et manque de compétences pour enclencher sa propre transformation. Quant à la société civile, elle reste faible mais assume quand même un rôle capital dans la préservation des acquis démocratiques, le respect des droits de l'Homme, la stabilité sociale et la protection de l'environnement;
- les agences des États membres de l'UE et les autres partenaires techniques et financiers qui collaborent traditionnellement avec l'Union européenne dans la mise en œuvre de l'aide au développement.

Dans l'ensemble, tous les acteurs concernés par cette action ont encore besoin d'être appuyés techniquement pour leur permettre de maximiser l'efficacité et l'efficacé de leurs actions traditionnelles et celles liées au programme de coopération entre l'UE et la Guinée. Aussi, il faut noter la nécessité de renforcer leur capacité technique dans la prise en compte de la dimension genre dans le processus d'identification, de formulation et mise en œuvre de l'action publique.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le renforcement des capacités des autorités nationales dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre la Guinée et l'UE est un défi majeur. C'est pourquoi ce nouveau programme poursuit la dynamique engagée par les projets précédents tels que le programme d'appui à l'ordonnateur national et facilité de coopération technique (PAON), achevé, et le PAMOC I, en cours d'exécution.

Même si des avancées majeures sont à noter, comme l'amélioration des capacités en terme de maîtrise des procédures de gestion de l'aide de l'UE, il est nécessaire de mentionner que l'ON et ses structures de gestion ont toujours besoin de renforcement de capacités afin d'améliorer leur efficacité

Le changement d'approche, qui se traduit par une coopération fortement basée sur des résultats (appui budgétaire), requiert un renforcement de capacités des acteurs du développement. La coordination et la complémentarité avec les activités du fonds fiduciaire et du plan investissement extérieur nécessitent un accompagnement de la République de Guinée afin qu'elle puisse saisir pleinement les différentes opportunités qui lui sont offertes.

L'UE est confrontée à une demande d'appui accrue de la part du pays. Cependant, malgré cette situation, il est important de noter qu'avec des investissements modestes dans quelques secteurs politiquement importants (par exemple la promotion de la démocratie, l'appui aux élections, la promotion de la sécurité et la lutte contre la corruption), l'UE peut obtenir des résultats importants pour contribuer à la stabilité du pays et augmenter de manière substantielle sa visibilité.

La prise en compte des questions de genre et de droits humains reste un défi.

1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Forte rotation des cadres des ministères techniques impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets/programmes FED.	F	Inviter l'ON à impliquer plus de fonctionnaires n'ayant pas des fonctions de « manager » dans les directions dans le processus de conception et de mise en œuvre des projets/programmes. Cela permettrait d'avoir une mémoire institutionnelle stable et de qualité.
L'alternance trop rapide dans la personne de l'ordonnateur national ou des changements répétés de rattachement ministériel de cette fonction.	M	Inviter l'ON à associer des fonctionnaires aptes, notamment le secrétaire général, pour éviter de fragiliser la fonction ON après le départ du ministre assurant ces fonctions.
Les difficultés à assurer une certaine stabilité au niveau des cadres de la CGFED, dans un contexte où les ressources humaines compétentes ne sont pas abondantes et sont peu motivées financièrement.	M	Poursuivre, en collaboration avec l'ON, les réformes du système de rémunération du personnel de CGFED.
Faiblesse des capacités techniques des parties prenantes dans l'expression des besoins de renforcement de capacités.	M	Sensibilisation des parties prenantes par l'ON sur les procédures d'accès aux appuis techniques prévus par le programme.
Risque que les actions mises en œuvre ne soient pas équitables.	E	Une attention particulière et transversale sur les questions de genre et de droits humains (approche fondée sur les droits) dans la définition et la mise en œuvre des politiques.

Hypothèses

Hypothèses générales :

- consolidation de l'État de droit et de la démocratie, notamment avec la mise en place de la quasi-totalité des institutions républicaines.
- poursuite satisfaisante de la coopération UE-Guinée.
- confirmation de la volonté manifestée au plus haut niveau politique de rupture avec les pratiques du passé de mauvaise gestion.
- stabilité socio-économique et politique du pays bénéficiaire.
- conditions sécuritaires et sanitaires permettant les interventions sur toute l'étendue du territoire.

Hypothèses spécifiques :

- poursuite de l'application des meilleurs principes de l'intégration des services d'appui à l'ON dans l'administration au sein de la direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement du ministère en charge de l'économie et des finances (MEF).
- identification et implication des points focaux dans les ministères sectoriels pour assurer le rôle de maîtres d'œuvre des projets FED.
- application des principes de la coordination et cohérence en matière de renforcement des capacités dans les ministères sectoriels et au sein de la CGFED.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le PAMOC II est une suite logique des appuis consacrés par l'UE à l'ordonnateur national en République de Guinée. Par le passé, la Guinée a bénéficié de plusieurs soutiens pour mettre en place ce type de programmes. Du 8^e FED en passant par le 9^e et le 10^e jusqu'au 11^e FED, les capacités de l'ON ont été renforcées dans plusieurs domaines afin de lui permettre d'assurer avec la Délégation la mise en place de l'aide au développement fournie par l'Union européenne.

Cependant, les changements progressifs de paradigme liés aux nouveaux enjeux de développement, constatés au niveau de la coopération de l'UE de façon globale et spécifiquement de ses relations avec la Guinée, traduisent le souci de revoir le cadre de travail de la cellule de gestion du FED. Cette réorientation de la mission stratégique et opérationnelle de l'ON et de ses services exige la prise en compte des points suivants:

- la réorientation des modalités de mise en œuvre de l'aide au développement de l'Union européenne par le passage progressif des projets classiques vers des appuis budgétaires, des fonds d'investissement, de la coopération déléguée et de l'assistance technique;
- l'appui à la captation des ressources financières d'autres instruments de financement tels que les Fonds fiduciaire intra-ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), (d'appui au commerce, au secteur privé, etc.), à vocation thématique et/ou régionale, auxquelles le pays est éligible;

- le renforcement des services techniques de l'ON en vue d'appuyer les ministères sectoriels dans l'identification et la formulation des projets et programmes et/ou dans l'instruction des réponses aux lignes directrices émises par les différents fonds fiduciaires;
- l'appui à la saisie des opportunités dont dispose la Guinée dans les domaines des infrastructures des secteurs de l'énergie et des transports à travers le mécanisme de « blending »;
- l'aide à la participation en tant que structure de coordination de l'aide apportée par l'UE dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale notamment au niveau de la composante « commerce » avec les accords de partenariat (APE) et de la composante « compétitivité », qui bénéficie d'un volet national mis en œuvre directement par les États de l'espace CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), en application du principe de la subsidiarité adopté par le programme indicatif régional (PIR);
- la prise en compte de la dimension genre et de l'approche fondée sur les droits dans toutes les interventions des structures étatiques.

En tout état de cause, la combinaison des différents enjeux liés à la coopération UE-Guinée met en évidence la réorientation d'une partie des activités de la CGFED vers le suivi des politiques et stratégies sectorielles avec pour modalités d'action privilégiées les appuis budgétaires et les PAGODA.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération II est complété par d'autres appuis institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du 10^e FED et du 11^e FED, comme c'est le cas dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la justice, au travers du programme d'appui à la réforme des finances publiques (PARFIP) et du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJU). On peut aussi citer le programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité (PARSS) disposant d'une importante composante de renforcement de capacités institutionnelles.

Les acquis du programme d'appui à la société civile (PASOC) seront exploités afin d'assurer une plus grande implication des organisations de la société civile (OSC) dans la programmation et le suivi de la mise en œuvre des aides communautaires et le renforcement de leurs capacités, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'acteurs de développement et d'interlocuteurs politiques, en particulier en matière de gouvernance.

Ce programme est par essence transversal et est complémentaire à tous les autres projets en cours et à venir.

3.3 Questions transversales

Ce programme à vocation transversale renforcera les capacités techniques et institutionnelles de l'ON qui joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des projets/programmes de coopération entre la Guinée et l'UE. Au regard de ce rôle, l'intervention de l'ON dans la formulation et la gestion de ses projets permettra de porter une attention particulière à la préservation de la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et, dans une moindre mesure, à la lutte contre la désertification. Cela se fera notamment par le suivi des projets/programmes de coopération visant à atteindre des résultats dans le domaine de l'environnement.

À travers ce programme, les enjeux liés au genre et à l'approche fondée sur les droits seront évoqués dans le renforcement des capacités de l'ON, les unités de gestion de projet (UGP) et les autres structures étatiques bénéficiaires de ce programme, afin qu'ils puissent entretenir la dynamique dans les projets/programmes en cours, ceux en formulation et ceux à venir.

Plusieurs formations seront organisées pour promouvoir l'approche genre en général et le plan d'action « genre » de l'Union européenne en particulier. Il en va de même pour la boîte à outils de l'UE axée sur l'approche basée sur les droits. Un ciblage spécifique des femmes sera fait lors de l'identification des bénéficiaires des activités de renforcement de capacités techniques et institutionnelles.

L'expérience de la cellule de gestion du FED des programmes de coopération Guinée-UE sera exploitée dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire d'urgence. Cela permettra à la cellule de contribuer efficacement à la mise en œuvre des programmes retenus pour la lutte contre les migrations irrégulières.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Les objectifs du programme sont:

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif des ODD 1: éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs 5(égalité de sexe) et 10 (réduction des inégalités). Cela n'implique pas d'engagement de la part de la Guinée qui bénéficie de ce programme.

L'objectif global de ce programme est de promouvoir le développement économique et social durable de la République de Guinée.

Le programme a comme objectif spécifique de renforcer l'efficacité, l'efficacités et l'impact de la coopération UE-Guinée.

Comme résultats escomptés du programme, nous avons:

Composante 1 : Appui institutionnel aux services de l'ordonnateur national (ON)

Résultat 1.1. Les capacités de la cellule de gestion du Fonds européen de développement (CGFED) en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération (ministères techniques, secrétariat technique du plan national de développement économique et social, les autres partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les autorités locales et les acteurs non étatiques, etc.) sont renforcées.

Résultat 1.2. Le fonctionnement de la cellule est assuré et ses capacités, ainsi que celles des ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées.

Résultat 1.3. Le suivi, les résultats et la capacité d'absorption des programmes de coopération sont améliorées.

Résultat 1.4. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Leur résultats sont connus et appréciés.

Composante 2 : Facilité de coopération technique (FCT)

Un outil standard de facilitation de la coopération de l'Union européenne pour la réalisation des études et la mise à disposition d'assistance technique court terme.

Résultat 2.1-Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE, notamment le plan européen d'investissement extérieur (EEIP), sont mieux identifiés, instruits, préparés et mis en œuvre, y intégrant pleinement les questions transversales (p.ex. genre, gouvernance, environnement, société civile).

Résultat 2.2-L'assistance technique ponctuelle (y compris des études) qui n'est pas couverte par d'autres appuis institutionnels est apportée.

4.2 Principales activités

Les activités sont présentées en liaison avec les résultats attendus et à titre non exhaustif.

Composante 1: Appui aux services de l'ON

Pour le résultat 1.1

- mise en relation des différents intervenants dans la mise en œuvre du FED et échanges d'information, harmonisation des approches pour le pilotage et gestion de projets.
- actions de concertation et de coordination.
- organisation de formations (séminaires, ateliers) au profit des acteurs de la coopération Guinée-UE.
- organisation des visites de projets conjointes sur le terrain.
- organisation de rencontres sectorielles, avec les ministères et autres partenaires, dans les domaines d'intervention de l'UE.
- organisation de conférences, séminaires, séances de formation et information, réunions, rencontres avec le secteur privé, les organisations de la société civile et les autorités locales.

Pour les résultats 1.2 et 1.3

- appui logistique et technique aux services de l'ordonnateur national et aux ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre.
- appui au fonctionnement de la cellule de gestion du FED
- contrôle financier et administratif (suivi financier des conventions de financement et des devis-programmes, fiches de contrôle et ordres de paiement, analyse des mémoires, tableaux de bord, rapports).
- suivi technique des projets à travers les indicateurs établis dans les PIN, en général, et dans les cadres logiques des projets, en particulier.
- participation aux exercices de monitoring externe (ROM) et évaluations des projets et assurer le suivi des recommandations.

- appui-conseil aux ministères techniques et unités de gestion de projet pour que la gestion comptable, financière, contractuelle et administrative des projets soit conforme aux procédures de l'UE.

Pour le résultat 1.4.

- réalisation d'actions de communication et de visibilité autour des initiatives financées par l'UE.
- organisation d'évènements de visibilité, entre autres autour du 9 mai.

Composante 2 : Facilité de coopération technique

Pour les résultats 2.1 et 2.2

- mise à disposition d'expertise qualifiée pour un appui et un transfert de compétence aux activités programmatiques.
- réalisation d'études, évaluations et audits spécifiques.
- mission d'assistance technique visant à appuyer l'identification et formulation des projets/programmes.
- organisation de réunions de coordination, liées à l'efficacité de l'aide et la division de travail.
- formations et séminaires.

4.3 Logique d'intervention

Le présent programme se base sur les enseignements et les leçons tirées des projets précédents de l'UE en appui à l'ordonnateur national, en visant la consolidation des acquis et le renforcement de leur cohérence dans ce domaine, pour accompagner une amélioration durable de l'efficacité de l'aide au développement. Cette approche permettra de promouvoir les complémentarités et les synergies entre les différents appuis de l'UE et des autres partenaires techniques et financiers concernés au service d'une réponse globale, cohérente et holistique, aux défis liés au développement de la République de Guinée.

De façon spécifique, en renforçant les capacités des services de l'ordonnateur national, l'intervention s'inscrit dans les objectifs de l'accord de partenariat ACP-UE en complémentarité avec les axes d'intervention de coopération existants.

La logique d'intervention prévoit un appui aux services d'appui à l'ordonnateur national du FED et de ses services pour qu'il puisse jouer son rôle institutionnel et aux ministères techniques pour qu'ils puissent assurer la maîtrise d'œuvre des projets.

Le programme vise également à améliorer la visibilité des activités de coopération de l'UE en Guinée et le dialogue avec les acteurs non étatiques (société civile et secteur privé).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives² affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Subventions: octroi direct « subventions de fonctionnement à la cellule de gestion du FED » (gestion directe)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif de la subvention est de renforcer les capacités de l'ordonnateur national (ON), de la cellule de gestion du FED, des ministères et les organismes techniques, du secrétariat technique du PNDES, des unités de gestion de projets, des élus nationaux et locaux, des administrations publiques, des acteurs non étatiques (ANE), y compris du secteur privé. En outre, cette subvention sera mise à profit pour renforcer la visibilité des actions de l'UE auprès de l'ensemble de la population guinéenne à travers l'appui à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social, en tant que bénéficiaire final.

Les résultats attendus sont les suivants:

Résultat 1.1 Les capacités de la cellule de gestion du FED en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération (ministères techniques, le secrétariat technique du PNDES, les autres partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les autorités locales et les acteurs non étatiques, etc.) sont améliorées.

Résultat 1.2. Le fonctionnement de la cellule est assuré et ses capacités, ainsi que celles des ministères techniques en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées.

Résultat 1.3. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Leur résultats sont connus et appréciés.

² Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la cellule de gestion du FED.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à proposition se justifie car le bénéficiaire se trouve dans une situation de monopole de droit, en tant que cellule de gestion du Fonds européen de développement tel que prévu par l'accord de Cotonou.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100 %.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

Premier trimestre 2019.

5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Missions d'expertise: autres que ceux repris au point 5.10 (missions d'expertise classiques)	Services	13	Tout au long de la période de mise en œuvre de la convention de financement (CF)
Missions d'assistance technique dans le cadre du plan d'investissement extérieur (PIE): autres que ceux repris au point 5.10	Services	7	Tout au long de la période de mise en œuvre de la CF

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des

fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, l'article 89, paragraphe 2, point f), sous ii), et l'article 89, paragraphe 3, de la décision 2013/755/UE du Conseil en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

		Contribution de l'UE (montant en EUR)
Appui ordonnateur national et ministères techniques		800 000 EUR
5.4.1 Subventions en octroi direct « subventions de fonctionnement à la cellule de gestion du FED »		800 000 EUR
Facilité de coopération technique		3 000 000 EUR
5.4.2 Passation de marchés (gestion directe): (montants à titre indicatif)	Missions d'assistance technique classiques (assistance technique, études, réunions, suivi, expertise, audits techniques, séminaires, formations, réunions etc.)	1 000 000
	Missions d'assistance technique dans le cadre du PIE	2 000 000
5.9 – Evaluation, 5.10 – Audit		50 000 EUR
Provisions pour imprévus		150 000 EUR
Totaux		4 000 000 EUR

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le bénéficiaire du programme est la République de Guinée représentée par l'ordonnateur national.

Le maître d'œuvre est la cellule de gestion du Fonds européen de développement (CGFED). La CGFED joue le rôle de secrétariat exécutif de l'ON, à cet effet, elle assume des fonctions en matière de gestion administrative, comptable et financière et joue un rôle actif sur les aspects techniques.

Un comité de pilotage avec les principales parties prenantes et la Délégation de l'UE, se tiendra périodiquement pour réviser les orientations stratégiques du programme et décider de toute réorientation éventuelle.

La composition et les modalités seront précisées en début de programme.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du programme, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Toutes les activités de suivi prendront en compte l'approche basée sur les droits (ABD) et la dimension genre.

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et ex post de la présente action ou ses composantes commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour réorienter les activités du programme, en particulier lorsque les activités des différents devis-programmes des projets du 10^e et du 11^e FED seront clôturées. Elle permettra aussi de garantir la durabilité des interventions en appui de ce processus.

L'évaluation ex post sera réalisée pour tirer les leçons de la mise en œuvre du programme afin de constituer une base pour le lancement du futur programme d'appui à l'ON.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du programme.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du programme.

Toutes les activités d'évaluation prendront en compte l'approche basée sur les droits (ABD) et la dimension genre.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre à mi-parcours et à la fin du programme.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un (1) marché de service d'audit au titre d'un contrat-cadre à la fin du programme.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne et seront mises en œuvre dans le cadre de la subvention de fonctionnement.

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Promouvoir le développement économique et social durable de la République de Guinée.	Score dans les différents classements produits par les organismes internationaux Evolution du PIB / capita Evolution de la capacité d'absorption de l'aide accordée au pays	661,5 USD (2016)	Amélioration continue du score (2022) Amélioration continue du score (2022) Amélioration continue du score (2022)	Classement IEDH, classement « doing business », classement indice de perception de la corruption, etc. La base de données de la Banque Mondiale, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?view=chart Classement IEDH, classement « doing business »	Consolidation de l'État de droit et de la démocratie, notamment avec la mise en place de la quasi-totalité des institutions républicaine. Poursuite satisfaisante de la coopération UE-Guinée. Confirmation de la volonté manifestée au plus haut niveau politique de rupture avec les pratiques du passé de mauvaise gestion. Stabilité socio-économique et politique du pays
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	Renforcer l'efficacité, l'efficacité et l'impact de la coopération UE-Guinée	Pourcentage des ministères capables d'utiliser les procédures relatives à l'identification, la formulation et la mise en œuvre de l'aide au développement de l'UE, notamment le FED Qualité de mise en œuvre des projets	A partir de la date de lancement du programme 2017	Au moins 50 % des ministères (2022) Absence « feu rouge » projet chaque année dans EAMR (2022)	Rapport d'enquêtes auprès des ministères (produit par la CGFED) Rapport EAMR	Conditions sécuritaires et sanitaires permettant les interventions sur toute l'étendue du territoire. La CGFED dispose de cadres compétents.

		La qualité de la visibilité des actions de l'UE	7/10 (Appréciation EAMR 2017)	Amélioration continue du score (2022)	Rapport de la CGFED
		Taux de contractualisation du 11 ^e FED	59 % (EAMR 2017)	95 % à la fin de la période contractualisation de l'intégralité du 11 ^e FED (2019)	Dossiers de contractualisation
		Respect du timing des rapports de clôture des DP et subventions de fonctionnement	100 % non-respect des délais de clôture (2016)	Au moins 30 % des DP respectent les délais de clôture (2020)	Rapports d'audits
		Résultats positifs des ROM des projets du 10 ^e FED et du 11 ^e FED	2017	Pourcentage de « A » et « B » en augmentation	Rapport des missions ROM Rapport des évaluations finales des projets,
		Respect des délais de 45 jours de traitement des factures des projets avant envoi DUE	A partir de la date de lancement du programme	> 95 % factures chaque année (2020)	Système monitoring CGFED et audit externe permanent
		La qualité des actions de coordination et d'informations de l'ON et de ses services	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 50 % des acteurs étatiques, de la société civile, du secteur privé sont satisfaites (2022)	Rapport d'enquêtes auprès des ministères (produit par la CGFED)
		Nombre de projets/programmes disposant et mettant en œuvre un plan de communication et de visibilité avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 80 % des projets/programmes	Rapports annuels de la CGFED;
Produits	R1.1 Les capacités de la cellule de gestion du FED en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération sont améliorées	-Nombre de personnes formées dans les domaines liés aux nouvelles orientations de la coopération Guinée-UE (blending, appui budgétaire, PAGODA, approche basée sur les droits, genre...) au profit de la CGFED et des ministères techniques avec l'appui de l'action -Participants à la formation (homme et femme)	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 100 (2022) Au moins 40 % de femmes bénéficiaires	Rapports annuels de la CGFED Rapport de formations
		Nombre de rencontres sectorielles multi-acteurs incluant les acteurs de la société civile et les collectivités locales, y compris PTF organisées avec l'appui de l'action	A partir de la date de signature du programme	Au moins 10 rencontres (2022) 500 personnes dont au moins 30 % de	Rapports annuels de la CGFED Compte rendu des rencontres sectorielles

	Participants à la formation (Homme et femme)		femmes au niveau des participants		
	Nombre de rencontres d'informations réalisées au profit des partenaires nationaux (société civile, secteur privé, collectivités locales), sur les interventions de l'UE et des opportunités de financement avec l'appui de l'action Participants à la formation (homme et femme)	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 05 rencontres d'informations (2022) 500 personnes dont au moins 30 % de femmes au niveau des participants	Rapport annuels de la CGFED Images des événements (vidéo, photos...)	
R1.2. Le fonctionnement de la cellule est assuré et ses capacités, ainsi que celles des ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées.	Nombre de personnes formées dans les domaines de la gestion, du suivi comptable, financier et contractuel des projets/programmes au profit de la CGFED et des ministères techniques avec l'appui de l'action Participants à la formation (homme et femme)	A partir de la date de signature du programme	Au moins 100 (2022) Au moins 40 % de femmes bénéficiaires	Rapports annuels de la CGFED Rapport de formations	
R1.3. Le suivi, les résultats et la capacité d'absorption des programmes de coopération sont améliorés.	Nombre de missions de terrains réalisées évaluant la prise en compte de la dimension genre (suivi des indicateurs sensible au genre) dans la mise en œuvre des projets/programmes avec l'appui de l'action	La majorité des projets fait l'objet d'au moins 1 visite par an	Chaque projet visité 2 fois par an avec rapport mission transmis à DUE (2022)	Rapports annuels de la CGFED Rapport de missions	
R1.4. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Leur résultats sont connus et appréciés.	Nombre de communiqué de presse avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	10 communiqués de presse (2020)	Rapport CGFED Supports vidéo	
	Matériel de communication disponible, accessible et diffusée avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 5 spots sur la coopération Guinée-UE conçus et diffusés sur la télévision nationale et une télévision privée; (2022) Au moins 6 interviews accordées par l'ON et la CGFED dont 1 au moins sur la prise en compte des questions de genre et d'approches	Rapports annuels de la CGFED; rapport d'activités; support de communication et de visibilité	

				<p>basées sur les droits dans les programmes de coopération UE-Guinée à la télévision nationale et à une télévision privée; (2022)</p> <p>Au moins 5 publiereportages dans la presse écrite (2022)</p> <p>Confection de supports promotionnels de la coopération UE-Guinée (2022)</p>		
		L'inclusivité de la cérémonie de lancement (nombre de participants à la cérémonie de lancement (homme et femme /nombre de structures présents à la cérémonie de lancement) avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	-01 cérémonie de lancement du programme (2019); - au moins 30 structures présentes; - 150 personnes dont 30 % de femmes présentes	Rapports annuels de la CGFED; rapport d'activités; support de communication et de visibilité	
		<p>Nombre de journées organisées pendant les semaines de l'Europe avec l'appui de l'action</p> <p>Taux de mobilisation des acteurs (homme/femme) de développement aux journées organisées pendant les semaines de l'Europe avec l'appui de l'action</p>	A partir de la date de lancement du programme	<p>03 journées sont organisées (2022)</p> <p>Au moins 600 personnes dont 30 % de femmes au niveau des participants</p>	Rapports annuels de la CGFED; rapport d'activités; support de communication et de visibilité	
		<p>Nombre de journées de coopération organisées avec l'appui de l'action;</p> <p>Taux de participation des acteurs (homme/femme) de développement aux journées avec l'appui de l'action</p>	A partir de la date de lancement du programme	<p>03 journées sont organisées (2022)</p> <p>Au moins 600 personnes dont 30 % de femmes au niveau des participants</p>	Rapports annuels de la CGFED; rapport d'activités; support de communication et de visibilité	

	R2.1 Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE, notamment le plan européen d'investissement extérieur (EEIP), sont mieux identifiés, instruits, préparés et mis en œuvre, y intégrant pleinement les questions transversales (p.ex. genre, gouvernance, environnement, société civile).	Nombre d'études spécifiques prenant en compte le genre, l'approche basée sur les droits et l'environnement avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 3 études / nouveau programme (2023)	Les rapports d'études; rapports annuels de la CGFED.
		Taux d'utilisation de la TCF	A partir de la date de lancement du programme	100 % (2023)	Rapport de suivi budgétaire de la TCF.
		Nombre d'assistances techniques consacrées à la mise en œuvre du plan européen d'investissement extérieur en Guinée	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 7 missions assistances techniques	Les rapports d'études; rapports de la CGFED, de la DUE et du siège
		% de formulation prenant en compte le genre, l'approche basée sur les droits et l'environnement au moment de leur identification et formulation	A partir de la date de lancement du programme	100 % (2023)	Documents formulés, rapport de la CGFED; dossiers d'engagements individuels.
		La disponibilité du nouveau programme indicatif national (PIN) Le niveau de prise en compte de la dimension genre et de l'approche basée sur les droits dans la formulation du nouveau PIN.	A partir de la date de lancement du programme	La disponibilité et la qualité du nouveau PIN (2020) Prise en compte explicite de la dimension genre et de l'approche basée sur les droits dans la formulation du PIN(2020)	Document du PIN rapport annuel de la CGFED
	R2.2 L'assistance technique ponctuelle qui n'est pas couverte par d'autres appuis institutionnels est apportée	Nombre d'études/assistances techniques ponctuelles réalisées avec l'appui de l'action	A partir de la date de lancement du programme	Au moins 10 études sont réalisées (2023)	Rapport d'études rapport annuels de la CGFED